

Les Points clés

1. Faire de l'urbanisme un vecteur de sécurité
2. Dépasser une approche conceptuelle de la ville
3. S'engager dans une démarche de pérennité de fonctionnement d'un quartier et de valorisation des espaces

La Communauté urbaine du Grand Nancy, a su anticiper en intégrant la dimension « sécurité » dans les projets urbains sur les principes suivants :

les acteurs de la construction sont des acteurs de la sécurité publique,

tout projet de construction ou d'aménagement

- doit participer à une amélioration d'une situation d'insécurité
- ne doit pas provoquer une demande « anormale » de l'intervention policière

Le temps des chantiers constitue un enjeu tant pour tous les maîtres d'ouvrage, que pour les maîtres d'œuvre, et la population.



Le temps des chantiers

Une Charte de partenariat signée avec la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle prévoit : la prise en compte collectivement des projets de rénovation Urbaine

Par définition, les chantiers constituent des espaces dangereux,

Ils sont de plus en plus souvent la cible de vols de matériels et matériaux,

Pour toutes ces raisons, il convient de systématiser une méthodologie du temps des chantiers qui soit en mesure de concilier Sécurité et Prévention,



Concernant la Sécurité

Il conviendra :

- d'appliquer la réglementation minimum légale inscrite dans le CCAG (Cahier des Clauses Administratives Générales),
- d'en préciser les modalités opérationnelles à travers un DCE
- d'étudier la possibilité d'intégrer dans les DCE une clause obligeant les entreprises à préciser les stratégies et les partenariats qu'elles comptent mettre en œuvre pour garantir la sécurisation des chantiers.
- de créer des groupes de travail transversaux et partenariaux où la question de la sécurisation des chantiers sera traitée avec l'ensemble des partenaires intervenants.

1- Concernant la Sécurité

- D'anticiper la bonne conduite des chantiers,
- ➔ De mettre en place des réunions préparatoires des chantiers afin de présenter les particularités du site sur lequel vont intervenir les entreprises,
- ➔ De désigner 'un référent sécurité par site identifié.

→ De Programmer des 'installations temporaires de caméras de vidéosurveillance orientées vers les zones de chantiers et les entrées réhabilitées.

De garantir le bon déroulement des chantiers durant leur durée

→ L'organisation de rondes régulières reposant sur la Police Nationale comme sur la Police Municipale peuvent être organisées

→ Le strict balisage des "zones chantier"

Il est primordial :
de coordonner les différentes opérations
de travaux .



Concernant la Prévention : action de médiation sur les chantiers

- Le Grand Nancy a signé une convention avec l'association Réciprocité afin qu'elle mette en œuvre une mission d'interface avec les habitants durant le temps des chantiers, en complément des actions de sécurisation :
- **INTERFACE** : être présent sur les sites et être en mesure de communiquer de l'information
- **REPORTING** : être en capacité d'observer les dysfonctionnements et de les faire remonter .
- **COMMUNICATION** : créer ou mettre en œuvre des supports d'information en direction des usagers
- **ANIMATION** : mettre en place des micros événements (recueil d'information)